

Paris, le 25 octobre 2022

Destinataires :

- Comités Régionaux
- Comités Départementaux

Réf : DV/AS/206/2022

Pôle Territoires

Affaire suivie par : Anne Séguret

☎ 01.48.01.24.39

Objet : 2 heures supplémentaires d'activité physique aux collégiens

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de mobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec le soutien du CNOSF, lance une expérimentation à compter du 7 novembre permettant de proposer 2 heures supplémentaires d'activité physique aux collégiens.

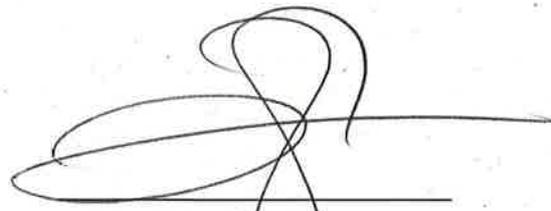
Les principaux d'établissements volontaires devront aménager ainsi leurs emplois du temps en complément de l'EPS et du sport scolaire.

L'expérimentation doit permettre d'élargir l'offre en proposant aux collégiens un temps d'activité ludo-sportive (ni évaluation, ni compétition).

Cette opportunité de faire vivre le lien Collège/Club est un levier supplémentaire de développement et de communication pour la promotion des activités fédérales qui donnera le goût aux élèves de poursuivre la pratique dans le club FFGym.

Si cette expérimentation donne satisfaction, ce dispositif a vocation d'être généralisé dans tous les collèges à la rentrée 2023.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.



David Vallée  
Directeur Exécutif

PJ : annexe + liste des établissements volontaires

Copie : Comité Directeur – Coordonnateurs ETR – Agents de Développement – Référents Evolugym

**Annexe**  
**« Dispositif : 2H de sport au collège »**

**Mise en œuvre de l'Expérimentation 2022 :**

**Le dispositif :**

- ✓ Sur du temps périscolaire (encadrement hors Education Nationale), mais compatible dans l'emploi du temps du collégien (travail collaboratif entre les enseignants et les éducateurs sportifs de votre club)
- ✓ Participation des élèves sur la base du volontariat
- ✓ Des cycles de 5 à 6 semaines animés par un club ou plusieurs clubs sur l'année scolaire
- ✓ Expérimentation dans 30 académies
- ✓ Le Chef d'établissement assure l'interface entre l'offre sportive et les jeunes volontaires
- ✓ Lancement le 7 novembre, sur l'année scolaire 2022-2023

**Le financement :**

- ✓ Prise en charge de l'expérimentation par le ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- ✓ Les clubs proposent un éducateur et un projet éducatif
- ✓ Les 2h sont payées 100€  
Le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques prendra à sa charge l'intervention des clubs sportifs à raison d'un forfait (sur une base de 100€/2h pour un groupe de 20 adolescents) versé via LeCompteAsso.  
Cette intervention pourra être réalisé par les professeurs d'EPS en tant que salariés.

**Les interlocuteurs locaux :**

- ✓ Les DRAJES, les CROS et les Inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)
- ✓ Les CDOS et les SDJES
- ✓ Le Coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale FFGym